

CD/PV.64
28 février 1980
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SOIXANTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 28 février 1980, à 10 h 30.

Président : M. D.S. McPhail (Canada)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENYAMINA

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER
M. N. KLINGLER

Argentine : M. A. DUMONT
Mlle N. FREYRE PENABAD

Australie : M. A. BEHM
M. M. WICKES

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J.M. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAV HLAING
U NGWE WIN

Brésil : M. C.A. DE SOUZA E-SILVA
M. S. de QUEROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV
M. P. POPTCHEV
M. K. PRAMOV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. J.T. SIMARD

Chine : M. YU PEI-WEN
M. LIANG YU-FAN
M. YANG HU-SHAN
M. LUO REN-SHI
M. LIANG DE-FEN
Mme GE YU-YUN
M. XU LIU-GEN

Cuba : Mme V. BORODOWSKY JACKIEWICH

Egypte : M. O. EL-SHAFFEI
M. M. EL-BARADEI
M. N. FAHMY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Etats-Unis d'Amérique :
M. C. FLOWERREE
M. A. AKALOVSKY
M. J. CALVERT
M. J.W. MACDONALD
Mme B. MURRAY
M. P. SALGADO
M. M. SANCHES
Mme S. FLOOD
M. G. SUCHEN

Ethiopie :
M. F. YOHANNES

France :
M. F. DE LA GORCE
M. J. DE BEAUSSE
M. M. COUTHURES

Hongrie :
M. I. KOMIVES
M. C. GYORFFY

Inde :
M. S. SARAN

Indonésie :
M. S. DARUSMAN
M. I.M. DAMANIK
M. HARYOMATARAM
M. H.M.U. SILABAN

Iran :
M. D. AMERI

Italie :
M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO
M. C. TALIANI
M. M. MORENO
M. C. FRATESCHI
M. F. DE LUCA

Japon :
M. Y. OKAWA
M. T. IWANAMI
M. R. ISHII
M. M. MIYATA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Kenya : M. S. SHITEMI
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. M.A. CACERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. L. BAYART

Nigéria : M. O. ADENIJI
M. T.O. OLUMOKO
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. J.K.A. MARKER
M. M. AKRAM
M. S. BASHIR

Pays-Bas : M. R. FEIN

Pérou : M. J. AURICH MONTERO

Pologne : M. B. SUJKA
M. H. PAC
M. J. CIALOWICZ

République démocratique allemande : M. G. HERDER
M. M. GRACZYNSKI
M. J. DEMBSKI
M. KAULFUSS

Roumanie : M. C. ENE
M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. D.M. SUMMERHAYES
M. P.M.W. FRANCIS

Sri Lanka : M. I.B. FONSEKA

Suède : M. S. STRÖMBÄCK
M. J. PRAWITZ

Tchécoslovaquie :

M. M. RŮŽEK
M. P. LUKEŠ
M. E. ZÁPOTOCKÝ
M. J. JIRŮŠEK

Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELYAN
M. Y.K. NAZARKINE
M. V.I. OUSTINOV
M. A.I. TIOURENKOV
M. Y.P. KLIOUKINE
M. B.I. KORNEYENKO

Venezuela :

Mme R. MUGICA DE ADAMES

Yougoslavie :

M. D. DJOKIĆ

Zaïre :

Secrétaire du Comité du désarmement
et Représentant personnel du
Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

M. MARKER (Pakistan) (traduit l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation pakistanaise tient à vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Comité du désarmement en ce moment crucial de notre activité. Je voudrais également vous souhaiter la bienvenue au nom de ma délégation en tant que représentant du Canada au CD et vous assurer de notre pleine coopération, particulièrement dans l'accomplissement de vos responsabilités de Président au cours de ce premier mais fort important mois de la session de 1980. Étant donné l'attachement jamais démenti du Canada aux objectifs du désarmement et votre remarquable contribution à cette cause, le Pakistan est convaincu que le Comité pourra s'acquitter de ses responsabilités d'une façon constructive et positive.

La délégation pakistanaise tient aussi à faire état de son admiration et de sa vive reconnaissance pour le travail digne d'éloges effectué par votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur U Saw Hlaing, de la Birmanie, dont la patience, la persévérance et l'habileté diplomatique ont permis de résoudre les problèmes complexes auxquels se heurtait le Comité durant la dernière partie de la session de l'année dernière. Les résultats obtenus nous offrent une base extrêmement utile pour la poursuite de nos travaux.

Le Pakistan n'a jamais cessé de croire que le progrès véritable et universel vers le désarmement ne peut être réalisé sans la participation et la contribution de la République populaire de Chine. Nous sommes donc fort heureux de voir que la Chine a pris sa place au Comité du désarmement. La participation active de la Chine non seulement accroîtra la représentativité, mais renforcera la pertinence et l'efficacité de son activité en vue de la réalisation des objectifs du désarmement.

L'achèvement de la dernière session du Comité, l'année dernière, a été marqué par un certain désappointement devant notre incapacité à progresser dans les domaines prioritaires, particulièrement en ce qui concerne le Traité d'interdiction des essais et l'interdiction des armes chimiques. Cependant, nous vivions aussi dans une certaine attente. Après des négociations prolongées, le Traité SALT II avait été signé par les superpuissances et nous étions portés à croire que des progrès étaient imminents dans les autres négociations menées dans des cercles restreints, principalement entre les deux parties aux négociations SALT. Il était donc permis d'espérer qu'enfin la voie serait ouverte à des progrès concrets et substantiels vers les objectifs du désarmement sur lesquels l'accord universel s'était fait à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

(M. Marker, Pakistan)

A l'ouverture de cette deuxième session du Comité, à l'aube des années 80, nous nous trouvons face à une situation pour le moins inquiétante du point de vue du processus de désarmement. Cette situation résulte du fait qu'un des "principaux objectifs du désarmement" qui, selon les termes du document final, est d'éliminer "l'utilisation ou la menace de la force dans la vie internationale", a été violé d'une façon flagrante par une grande puissance. Le tout premier "principe" du désarmement, proclamé par les Etats membres à la session extraordinaire, à savoir "l'importance particulière du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat ... la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats; [et] de l'inviolabilité des frontières internationales ...", a été enfreint sans scrupule.

Ainsi que le précise le paragraphe 34 du Document final :

"Il existe un lien direct entre le désarmement, le relâchement de la tension internationale, le respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, le règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les progrès réalisés dans l'un de ces domaines ont des effets bénéfiques dans les autres; à l'inverse, les échecs enregistrés dans un domaine ont des effets négatifs dans les autres."

Il est évident que l'atmosphère de sécurité et de confiance mutuelles entre les grandes puissances nucléaires qu'avaient créée la pratique de la coexistence pacifique, la politique de détente, la Conférence tant attendue d'Helsinki, et les négociations SALT a été dissipée. Bien entendu, cette confiance mutuelle ne pourra être rétablie que par la manifestation claire et concrète, de la volonté de chaque partie d'observer les normes du droit international, en particulier les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

Le désarmement ne peut que se ressentir du climat actuel de tension entre les superpuissances. Or ces deux puissances ont la responsabilité particulière d'éviter une nouvelle course aux armements et de faire progresser d'une manière tangible le désarmement nucléaire et conventionnel, malgré les doutes que font surgir les événements actuels. La délégation pakistanaise note que les négociations entre les superpuissances et entre les deux principaux blocs militaires vont suivre leur cours ou reprendre prochainement. A cet égard, ma délégation reconnaît que des faits récents ont empêché la prompte ratification de l'Accord SALT II. Mais nous considérons que, malgré ses imperfections,

(M. Marker, Pakistan)

l'Accord SALT II devrait être ratifié par les deux parties dès que possible. Entre-temps, il est dans l'intérêt des superpuissances - et dans l'intérêt d'un monde raisonnable soucieux de sécurité - qu'elles observent strictement les limitations et les restrictions prévues dans l'Accord SALT II.

Il est extrêmement important qu'une confiance mutuelle existe entre les superpuissances. Mais aujourd'hui, il est tout aussi important que la même confiance s'établisse entre ces grandes puissances et la majorité des petits et moyens Etats non alignés et faisant partie du tiers monde. Depuis une vingtaine d'années, la paix et la sécurité mondiales se trouvent menacées par des conflits et des tensions surgissant dans des régions du monde qui sont loin de l'Europe, lieu traditionnel des affrontements politiques et militaires entre les deux superpuissances. Les conflits au Moyen-Orient, en Afrique australe et dans le Sud-Est de l'Asie continuent de faire peser des menaces sur la paix et la sécurité internationales, du fait que les intérêts de l'une ou l'autre des principales puissances s'y trouvent en jeu ou en raison des desseins agressifs ou expansionnistes de puissances régionales comme Israël et l'Afrique du Sud. Ces dernières semaines, une confrontation des grandes puissances s'est produite dans la région du Sud-Ouest de l'Asie. Le territoire de l'Etat souverain et indépendant d'Afghanistan s'est trouvé occupé par les forces armées d'une superpuissance. Cette présence prolongée des forces soviétiques en Afghanistan est une cause d'inquiétude pour la communauté internationale tout entière; elle a été déplorée à bon droit par 104 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par la récente Conférence des Etats islamiques. L'occupation de l'Afghanistan ne constitue pas seulement une violation flagrante des normes du droit international : elle a en outre ouvert de sinistres perspectives quant aux pressions que pourraient exercer les grandes puissances. Cette action va établir un précédent menaçant pour l'existence même des petits pays non alignés.

La Conférence des ministres des affaires étrangères islamiques s'est réunie en session extraordinaire à Islamabad du 27 au 29 janvier pour examiner les conséquences de l'occupation de l'Afghanistan par des forces étrangères. A l'unanimité, elle a condamné cette intervention militaire soviétique et demandé le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes soviétiques de l'Afghanistan. Elle a cessé de considérer l'Afghanistan comme membre de la Conférence islamique et a prié instamment tous les Etats et tous les peuples de soutenir le peuple afghan dans le juste combat qu'il mène pour "sauvegarder sa foi, son indépendance nationale et son intégrité territoriale, et pour recouvrer le droit à déterminer son destin".

(M. Marker, Pakistan)

Dans une déclaration faite devant le Comité il y a un an, ma délégation exprimait l'opinion que la stabilité du monde ne saurait être maintenue par le seul équilibre de dissuasion mutuelle des armements stratégiques, et qu'il fallait en outre établir un équilibre correspondant dans les diverses régions sensibles du monde. Depuis de nombreuses années, le Pakistan attire l'attention de la communauté internationale sur l'impérieuse nécessité de maintenir un équilibre militaire dans la région du Sud et du Sud-Ouest de l'Asie. L'équilibre qui existait dans la région il y a plus d'une dizaine d'années a été progressivement détruit par une série de crises, et par le fait que certains Etats ont pu procéder à d'importantes acquisitions d'armes alors que d'autres, mon pays en particulier, se sont vu refuser les moyens de se défendre.

L'invasion de l'Afghanistan par les forces armées d'une superpuissance a sérieusement aggravé cette situation. Il est donc tout à fait naturel que les pays de la région cherchent les moyens d'assurer leur sécurité, et le Pakistan n'y fait pas exception. Le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement souligne la nécessité d'assurer le droit de chaque Etat à la sécurité. Pourtant, aucun Etat ne doit chercher à s'assurer une sécurité absolue en refusant à d'autres ne fût-ce qu'un minimum de sécurité. Le Pakistan désire entretenir avec tous les Etats, en particulier avec ses voisins, des relations d'amitié fondées sur les principes de la Charte des Nations Unies et sur le principe de la coexistence pacifique; il n'envisage ni hostilité ni confrontation avec aucun pays.

Bien que mon pays s'inquiète vivement des récents événements concernant notre région, nous demeurons soucieux de préserver par le désarmement la paix et la sécurité internationales. Il est incontestable que, cette année, le Comité du désarmement se heurte à de sérieuses difficultés pour accomplir des progrès concrets sur les principaux points de son ordre du jour. Mais le Pakistan est convaincu que le Comité peut relever ce défi d'une manière constructive et, en fait, contribuer utilement à l'apaisement des tensions mondiales et à la réalisation des objectifs du désarmement.

Le Comité du désarmement peut apporter une importante contribution à la promotion du désarmement et à la sécurité internationale en élaborant des "arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires". Depuis plus d'une dizaine d'années, le Pakistan appelle l'attention de la communauté internationale sur la vulnérabilité des Etats non nucléaires et, en particulier, des pays non alignés, à une attaque ou à un chantage nucléaire.

(M. Marker, Pakistan)

Durant sa session de 1979, le Comité du désarmement a examiné diverses propositions concernant l'engagement que devraient prendre les puissances nucléaires de ne pas recourir ou menacer de recourir aux armes nucléaires contre les Etats non dotés d'armes nucléaires. D'une manière générale, les membres du Comité se sont prononcés pour que ces initiatives s'inscrivent dans une convention internationale, et cette tendance s'est confirmée à la Conférence au sommet des pays non alignés à La Havane et lors de la dernière Assemblée générale. La délégation pakistanaise continue de croire qu'une convention internationale serait l'instrument le plus approprié pour donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties concernant le non-recours aux armes nucléaires. Quant à la nature et à la teneur de ces garanties, nous estimons que, pour être efficaces et crédibles, elles devraient être aussi catégoriques et inconditionnelles que la déclaration faite par la Chine, qui s'est engagée à ne jamais utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre les Etats non dotés d'armes nucléaires. Par ailleurs, le Pakistan s'est efforcé de tenir compte des difficultés rencontrées par les grandes puissances nucléaires et à la suite de négociations prolongées, nous avons mis au point la formule figurant à l'article I du projet de convention présenté au Comité du désarmement par ma délégation. Cette formule, qui a recueilli un large appui à l'Assemblée générale, constitue la base la plus appropriée pour établir un engagement commun souscrit par les Etats dotés d'armes nucléaires. La délégation pakistanaise espère que le Groupe de travail spécial qui était chargé d'examiner cette question l'année dernière sera rétabli et reprendra ses travaux sans délai en vue de conclure un accord international sur cette question dès que possible.

De l'avis du Pakistan, il est grand temps que le Comité s'efforce sérieusement de donner corps à un système de sécurité collective adapté à l'âge nucléaire, selon les modalités envisagées dans la Charte des Nations Unies. L'évolution récente montre que les assurances du non-recours aux armes nucléaires ne sont pas suffisantes pour assurer la crédibilité des garanties de sécurité données aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre la menace nucléaire. Actuellement, plusieurs Etats non dotés d'armes nucléaires font l'objet de menaces de la part de certaines puissances nucléaires, y compris la menace implicite de l'emploi des armes nucléaires. En outre, dans les situations de crise, une menace nucléaire peut venir de pays qui ne sont pas reconnus officiellement comme Etats dotés d'armes nucléaires. Nous avons appris avec une vive préoccupation l'explosion nucléaire effectuée au voisinage de l'Afrique du Sud le 22 septembre 1979, et nous craignons

(M. Marker, Pakistan)

qu'elle ne présage l'apparition d'un nouvel Etat quasi-nucléaire. Tous les pays africains qui sont opposés à la révoltante politique de l'apartheid pourraient être victimes d'une menace ou d'une attaque nucléaire de la part de l'Afrique du Sud. Les Etats arabes se sentent également menacés par la capacité nucléaire présumée d'Israël.

Ma délégation estime que la détérioration actuelle des relations entre les superpuissances accroît les responsabilités du Comité du désarmement au lieu de les diminuer, notamment en ce qui concerne les questions prioritaires qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale, à savoir le traité d'interdiction des essais nucléaires et l'interdiction des armes chimiques.

Nous espérons que les négociations trilatérales engagées au sujet du traité d'interdiction des essais aboutiront à une issue positive dans un proche avenir. Les membres du Groupe des 21 sont convaincus qu'indépendamment des progrès, ou de l'absence de progrès de ces négociations restreintes, le Comité du désarmement devrait assumer sans plus tarder les responsabilités qui lui incombent dans l'élaboration d'un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires. Nous espérons que l'on pourra déjà s'entendre sur la création d'un groupe de travail spécial chargé d'entamer les négociations sur un tel traité. Il importe qu'en attendant la conclusion de ce traité, les deux grandes puissances nucléaires, qui sont responsables de plus de 90 % des essais nucléaires, cessent unilatéralement leurs essais nucléaires pour démontrer qu'elles s'engagent à ne pas accroître davantage leur arsenal nucléaire.

Il est également important de conclure au plus tôt une convention interdisant l'utilisation, la fabrication ou le stockage d'armes chimiques. La délégation pakistanaise exprime l'espoir que le Comité créera sans délai un groupe de travail expressément chargé d'élaborer une convention relative à l'interdiction complète des armes chimiques.

A sa présente session, le Comité est invité par l'Assemblée générale à assumer une tâche particulièrement importante et difficile : celle d'entreprendre des négociations sur le programme global de désarmement. L'élaboration de ce programme est destiné à permettre la réalisation de "l'objectif ultime" du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Permettez-moi de dire, Monsieur le Président, que l'époque actuelle ne paraît guère propice pour s'attaquer à cette tâche ambitieuse. Cependant, ma délégation estime que c'est précisément en raison de cette détérioration de la situation internationale qu'il incombe à ce forum multilatéral d'inciter les Etats, en particulier les grandes puissances, à faire preuve d'une certaine retenue dans leurs politiques.

(M. Marker, Pakistan)

La réaffirmation, par la grande majorité des Etats membres, de leur détermination constante et irrévocable de parvenir au désarmement général et complet exercerait une influence modératrice. Nous sommes heureux de disposer des "éléments" du programme global élaboré d'un commun accord à la Commission du désarmement. On escompte que le Comité achèvera l'élaboration de ce programme à temps pour pouvoir le présenter à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ainsi, le temps dont dispose le Comité pour procéder à des négociations sur ce programme est relativement limité. Nous espérons donc qu'après avoir procédé à des débats initiaux sur cette question, il créera un groupe de travail pour engager des négociations sur le programme global.

Malgré la gravité de l'état actuel des relations internationales, ma délégation n'a pas perdu tout espoir pour l'avenir. La situation actuelle fait clairement ressortir les conséquences des politiques de domination, l'instabilité d'une paix fondée sur l'équilibre de la terreur et les dangers d'une course effrénée aux armements. Nous réaffirmons à nouveau ce message en insistant sur la mise en garde qu'il renferme. Si l'on veut que l'humanité évite un conflit catastrophique, il faut que les nations, grandes ou petites, se conforment aux normes de conduite internationales et élaborent un système efficace de sécurité collective et universelle.

M. C. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, avant de commencer mon intervention, je voudrais vous demander la permission de formuler quelques considérations personnelles : ayant participé aux travaux du Comité à divers titres depuis près de trois ans, j'ai pu apprécier les imminentes qualités diplomatiques des représentants réunis autour de cette table. Je suis donc particulièrement honoré d'avoir été choisi par mon gouvernement pour remplacer mon distingué prédécesseur, le Pr Adrian Fisher. De même que je suis honoré de siéger parmi vous, je suis fier de représenter les Etats-Unis d'Amérique. Naturellement, il y aura parfois des divergences de vues entre mon pays et d'autres, mais que nous partagions ou non les mêmes opinions, vous pouvez être assurés que je ferai tout pour retransmettre fidèlement les vues des autres pays à mon gouvernement et pour fournir aux autres membres du Comité une interprétation exacte des positions de mon gouvernement, et que je m'emploierai avec persévérance à réduire les difficultés et à les aplanir dans toute la mesure du possible. M. le Président et mes chers collègues membres du Comité, j'ai attendu avec impatience cette occasion de travailler en coopération étroite avec vous pendant cette période cruciale qui s'ouvre devant nous. J'en viens maintenant à l'intervention que j'avais préparée.

(M. C. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

A la séance plénière du 14 février, avant que je ne prenne mes fonctions, la délégation de l'Union soviétique a cru bon d'infliger au Comité une déclaration longue et outrancière, bourrée d'inexactitudes et de contre-vérités concernant les mesures et les politiques adoptées par les Etats-Unis et leurs alliés. Par cette déclaration, la délégation soviétique a voulu nous faire croire que les mesures et politiques en question sapent délibérément les efforts entrepris pour réduire les armements et limiter les tensions internationales. Elle donne de l'histoire des politiques militaires suivie par l'OTAN au cours des vingt-cinq dernières années une version manifestement ridicule. Pour n'en donner qu'un exemple, elle ne tient pas compte du fait que la décision de l'OTAN du 12 décembre 1979 comporte une proposition visant à négocier la limitation des forces nucléaires tactiques à longue portée bien avant la date prévue de leur déploiement. Contrairement au secret qui enveloppe les prises de décision de l'Union soviétique dans ce domaine, les motifs des décisions des Etats-Unis et l'OTAN ont fait dès le départ l'objet d'un débat public. Les documents sont là et tous ceux qui veulent étudier l'histoire sérieusement peuvent les lire et en tirer leurs propres conclusions.

Par ailleurs, la déclaration soviétique du 14 février rend compte d'une façon inexacte de la position des Etats-Unis sur d'importantes négociations en matière de limitation des armements. Notre position a également été définie par écrit, et tout le monde peut en prendre connaissance. Le Président des Etats-Unis a clairement indiqué que mon pays continuait de s'intéresser à l'adoption de véritables mesures de limitation des armements, susceptibles de renforcer notre sécurité et la sécurité internationale, en dépit de l'atmosphère de tension internationale qui prévaut depuis l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique. Par exemple, en demandant à la suite de ces événements, le renvoi temporaire des débats du Sénat sur la ratification de l'Accord SALT, le Président a confirmé qu'il restait attaché aux objectifs des négociations SALT. Sa lettre au Sénat a été reproduite intégralement dans la déclaration de M. Fisher du 7 février, de même que les passages pertinents du message du Président sur l'état de l'Union.

Quels objectifs du Comité la délégation soviétique a-t-elle voulu poursuivre en nous rebattant les oreilles de cette version déformée de l'histoire ? A coup sûr, elle ne cherchait pas à faire progresser nos travaux. Les motifs réels de la délégation soviétique sont, j'en suis certain, évidents pour tous. Les Etats-Unis sont convaincus que le Comité accordera à la déclaration soviétique l'attention qu'elle mérite et continuera de faire porter tous ses efforts sur les tâches sérieuses qui l'attendent.

M. ONKELINX (Belgique) : Je regrette d'avoir à revenir aujourd'hui - d'ailleurs fort brièvement - à un commentaire d'ordre général, mais il ne m'a pas paru possible de taire la surprise et la déception de ma délégation devant la déclaration qui a été présentée au Comité le 1^{er} février, par le représentant de l'URSS, l'Ambassadeur Issraelyan. Ce discours, par le ton utilisé, par les attaques qu'il contenait à l'adresse d'un certain nombre de pays, nous a paru aller à l'encontre de l'esprit qui avait présidé à nos travaux depuis le début de la session.

Si même, de très nombreuses délégations avaient, au début de leurs interventions générales, exprimé leurs préoccupations vis-à-vis de la situation internationale et des événements en Afghanistan, elles l'avaient fait en termes modérés, limités, avec le souci précisément d'éviter un ton polémique qui aurait nui au déroulement de nos travaux.

Et nous n'avons pas compris pourquoi, alors que les déclarations générales avaient pris fin et que le Comité se préoccupait déjà de l'organisation de ses travaux, le représentant de l'URSS s'est soudainement livré à des commentaires particulièrement violents à l'adresse des pays occidentaux.

Reporter, comme a tenté de faire l'Ambassadeur Issraelyan, la responsabilité de la détérioration actuelle de la situation internationale, sur une soi-disant politique menée au cours de ces dernières années par un certain nombre de pays occidentaux ne résiste pas à l'analyse des faits. Il n'est pas possible à des pays comme le nôtre, si attaché aux efforts de détente et de désarmement, de ne pas relever avec un certain effarement, l'assertion de M. Issraelyan selon laquelle, longtemps avant les événements d'Afghanistan, ont été entreprises à l'Ouest, des actions qui ont mis en question la poursuite de la politique de détente. Et si nous n'avions avant tout le souci d'éviter la polémique et de revenir au plus tôt à nos travaux véritables, nous aurions posé à Monsieur le représentant de l'URSS de très nombreuses questions afin de clarifier ces accusations fort graves à l'adresse des pays visés.

Dans son intervention, l'Ambassadeur Issraelyan a attribué à une initiative américaine les décisions prises en décembre dernier par l'OTAN en vue de la mise sur pied d'un plan de modernisation des armes nucléaires de théâtre, accompagnée de propositions de négociations visant à réduire ce type d'armement.

Je voudrais rappeler ici que ce sont les Etats européens occidentaux qui, il y a trois ans, ont manifesté les premiers leurs préoccupations devant le déploiement par l'URSS de nouvelles armes nucléaires de théâtre à longue portée. Les préoccupations européennes tenaient à une conjugaison de facteurs liées à la situation stratégique mondiale et régionale.

(M. Onkelinx, Belgique)

L'Europe occidentale a en effet été le témoin, ces dernières années, d'un renforcement vigoureux, tant qualitatif que quantitatif, de l'ensemble des armes nucléaires de théâtre de l'URSS et, plus particulièrement de ce type d'armement à longue portée, renforcement ayant entraîné une mutation qualitative des menaces pesant sur l'Europe occidentale.

Aux quelque cent missiles SS-20 déjà déployés s'ajoutent chaque année une cinquantaine, le tout se traduisant par un nombre triple de têtes. En même temps se poursuit le déploiement des nouveaux bombardiers Backfire. Les anciens missiles SS-4 et SS-5 ne sont pas retirés pour autant, pas plus que les anciens bombardiers Blinder et Badger. Le nombre de lanceurs nucléaires soviétiques de théâtre d'opérations à longue portée aurait beau diminuer d'ici 1985, grâce aux retraits de matériels anciens comme on en fait miroiter la perspective. On n'en aboutira pas moins à un accroissement considérable du nombre des charges nucléaires soviétiques acheminables sur des objectifs d'Europe occidentale, sans même parler de la précision grandement accrue de ces armes.

A plusieurs endroits de son discours, l'Ambassadeur Israelyan a accusé les pays occidentaux de vouloir rechercher la supériorité militaire, de tenter de bouleverser le principe du maintien de la sécurité égale entre les Etats.

Les pays participant à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ne sont ni impérialistes, ni dominateurs. Leur association est une alliance purement défensive, dont l'objectif militaire n'est que de dissuader tout agresseur éventuel d'écarter l'utilisation possible de la force militaire à des fins politiques et ainsi de pouvoir négocier dans des conditions équitables. Les décisions prises ne visent jamais qu'à maintenir l'équilibre là où il existe et à le rétablir là où il ferait défaut. Il suffit - et je suppose que l'Ambassadeur Israelyan l'a suivi de très près - d'avoir observé le débat intense qui s'est instauré dans plusieurs de nos pays, au sein de l'opinion publique, des partis politiques et des parlements, pour se rendre compte que pareil débat n'était pas l'oeuvre de peuples et de dirigeants recherchant la domination et la supériorité militaire.

C'est l'offre de négociation adressée à l'URSS en décembre par les pays occidentaux qui devrait avant tout retenir l'attention des dirigeants soviétiques. Si lors des décisions de déploiement des SS-20 et des Backfire, l'URSS les avait assorties d'une offre semblable de pourparlers, très vraisemblablement le dialogue eût été noué depuis longtemps déjà entre nos pays.

(M. Onkelinx, Belgique)

D'ailleurs, si l'URSS devait accepter cette offre de négociation formulée sans la moindre condition, les pays occidentaux, comme ils s'y sont clairement engagés, tiendraient compte des résultats éventuels de ces négociations dans la mise en oeuvre de leur plan de modernisation.

La Belgique avec ses partenaires n'épargnera aucun effort en vue de réaliser des mesures concrètes de désarmement, afin que tous nos Etats puissent assurer leur sécurité à un moindre coût. Elle espère qu'une réponse aussi rapide que possible de l'URSS aux offres faites en décembre et que des progrès dans d'autres domaines de négociation permettront d'orienter bientôt le continent européen sur la voie du désarmement effectif.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : avant de commencer mon intervention, et puisque c'est la première fois que nous nous rencontrons en séance officielle, je tiens à adresser très chaleureusement la bienvenue à mon collègue-immédiat, M. l'Ambassadeur Charles Flowerree, qui a déjà siégé ici à plusieurs occasions, et dont je me félicite de la présence, en raison de sa longue expérience des questions de désarmement. Je suis sûr qu'il apportera une contribution des plus efficaces aux activités du Comité, et nous envisageons avec une grande satisfaction la possibilité de travailler avec lui. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à M. l'Ambassadeur Marker, qui vient de revenir parmi nous. Dans mon intervention du 7 février, j'ai appelé l'attention du Comité sur le fait que mon pays, avec d'autres pays de l'OTAN, avait déjà, en décembre dernier, appuyé quelques propositions globales soigneusement élaborées visant à assurer à l'avenir un meilleur équilibre des armements nucléaires tactiques de longue portée dans la région européenne. L'objet de cette démarche de décembre était de favoriser la négociation. La proposition tendant à moderniser les forces nucléaires tactiques, dans le cadre des accords à long terme que faisait prévoir cette annonce, n'aura même pas un début d'exécution avant 1983.

Bien que d'autres collègues occidentaux et moi-même ayons indiqué que l'OTAN ne visait absolument pas à s'assurer ce qu'on est convenu d'appeler la "supériorité nucléaire", une salve d'attaques véhémentes a été lancée contre nous par les orateurs des pays du Pacte de Varsovie qui, à l'encontre de tous les faits, ont tenté de faire croire que l'OTAN se livrait à une nouvelle course aux armements.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

La vérité en ce qui concerne le déploiement actuel et futur des armes nucléaires en Europe occidentale est largement connue. En raison de la transparence des sociétés occidentales, tous les faits concernant ces déploiements sont pleinement examinés et débattus au sein et en dehors des pays occidentaux. C'est là un facteur capital utile, car on ne pourrait jamais établir un climat de confiance et renforcer la sécurité si l'on ne pouvait parler ouvertement de la situation. Je dois souligner que la vérité concernant les déploiements militaires en Europe orientale est moins facile à connaître. Et il est plus difficile encore d'obtenir des informations sur les plans futurs des pays du Pacte de Varsovie.

Toute étude des informations accessibles montrera certainement que la situation actuelle en Europe est que les pays du Pacte de Varsovie jouissent de la supériorité pour les armes nucléaires tactiques. Cette supériorité est plus ou moins grande selon les hypothèses retenues. Mais il est hors de doute qu'elle s'accroît. Nous ne pouvons donc que rejeter les suggestions selon lesquelles les pays de l'OTAN recherchent la "suprématie" nucléaire.

A ce sujet, je tiens à faire une observation précise pour rectifier une chose dite au Comité. Dans sa déclaration du 12 février, le distingué représentant de la République démocratique allemande a parlé d'une analyse publiée dans la dernière édition de la publication annuelle intitulée ("The Military Balance") (L'équilibre militaire). Cette publication, dans laquelle on voit généralement une tentative sérieuse d'évaluation de la situation de l'équilibre militaire dans le monde, entreprise par des analystes non officiels, est publiée par l'Institut international d'études stratégiques de Londres (International Institute for Strategic Studies). Le distingué représentant de la République démocratique allemande, auquel je viens de me référer, affirme que, selon l'Institut, il existe "un équilibre des armes nucléaires à moyenne portée en Europe". Ce n'est pas tout à fait ce que l'étude de l'Institut montre et ce n'est pas ce que l'Institut a dit. Ce que dit en réalité l'Institut, et je cite, c'est qu'il "existe maintenant une quasi-parité entre les forces nucléaires tactiques de l'OTAN et celles du Pacte de Varsovie ..." et c'est vraisemblablement le passage auquel se référait le distingué représentant de la RDA. Mais, il a oublié d'ajouter que la phrase que je viens de lire se terminait par ces termes "bien que la situation évolue en faveur du Pacte de Varsovie". Autrement dit la situation évolue dans un sens défavorable à l'Occident.

(II. Summerhayes, Royaume-Uni)

Je devrais ajouter, étant donné le nombre d'occasions où des passages de l'étude de l'Institut international d'études stratégiques ont été cités hors du contexte dans lequel cette étude a été publiée en septembre 1979, que l'Institut a publié le 8 novembre un communiqué de presse faisant le point sur la situation. Ceux qui voudront bien lire The Military Balance pour 1979/1980 et les précisions apportées par l'Institut pourront se faire une idée claire et exacte de la situation.

H. FEIFFER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) :
La délégation estime indispensable que le Comité poursuive ses travaux dans un esprit constructif inspiré par la volonté politique de tous ses membres de parvenir à des résultats concrets dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. A cet effet, l'une des tâches importantes du Comité consiste à préparer la voie aux négociations et à susciter une meilleure compréhension des problèmes qui ont entravé les progrès jusqu'à présent. C'est dans ce contexte que je voudrais répondre à la déclaration faite le 14 février par le représentant de l'Union soviétique, dans laquelle il a mis en doute le sérieux de la proposition faite par les pays occidentaux d'entreprendre des négociations sur les forces nucléaires tactiques à grande portée.

Je voudrais rappeler certains des arguments que j'ai fait valoir dans ma déclaration au Comité du 7 février : "Le 12 décembre 1979, compte tenu de la supériorité soviétique croissante dans le domaine des armes nucléaires à moyenne portée, les Etats membres de l'OTAN ont décidé de prendre les mesures que nécessite une politique de défense et de dissuasion. D'autre part, ils ont proposé d'engager des négociations sur une limitation réciproque des forces dans des conditions d'égalité et de parité, avant que les systèmes qui doivent être établis dans trois ou quatre ans soient effectivement déployés. L'Alliance occidentale est prête à parvenir à des résultats concrets sur la limitation réciproque, au plus faible niveau possible, des systèmes à moyenne portée. Si l'Union soviétique avait procédé de même avant de décider l'introduction des missiles SS-20 et du bombardier Backfire, le problème des systèmes nucléaires à moyenne portée apparaîtrait aujourd'hui sous un jour tout à fait différent."

"La volonté des pays occidentaux de poursuivre la politique de limitation constructive des armements s'est manifestée par l'importante proposition qu'a faite l'OTAN les 12 et 14 décembre tendant à des négociations sur la limitation des forces nucléaires tactiques, sur les résultats préliminaires des négociations concernant une réduction mutuelle et équilibrée des forces et sur l'extension des mesures propres à accroître la confiance en Europe. Cette proposition demeure valable. Il appartient maintenant à l'autre partie de répondre de façon positive, en particulier pour ce qui est des négociations sur les forces nucléaires tactiques."

(H. Pfeiffer, République fédérale d'Allemagne)

Permettez-moi de souligner à nouveau, Monsieur le Président, que les négociations sur la limitation des forces nucléaires tactiques à grande portée proposées par les pays occidentaux s'inscrivent dans le cadre d'une proposition globale d'ouverture de négociations sur la limitation d'un grand nombre d'armes, qui a été adoptée à l'unanimité par les Etats membres de l'OTAN les 12 et 14 décembre. Nous espérons sincèrement que cette proposition constructive, qui vise à obtenir des résultats concrets et équilibrés en matière de limitation des systèmes d'armes à moyenne portée, ne servira pas seulement à susciter des polémiques. Il est en effet de la plus haute importance pour les efforts visant à renforcer la stabilité et la détente que ces négociations commencent immédiatement et sans faire l'objet de conditions préalables. Chaque semaine qui passe est une semaine perdue pour les négociations. Sur le plan pratique, permettez-moi d'ajouter que les forces nucléaires tactiques américaines à longue portée ne seront prêtes à être déployées qu'en 1983. En revanche, dès maintenant, l'Union soviétique ajoute chaque semaine un nouveau missile SS-20 à son arsenal.

J'espère que ces observations, jointes à celles de mon collègue britannique, aideront nos collègues des Etats du Pacte de Varsovie à mieux comprendre l'occasion unique qu'offre la proposition des pays occidentaux. Ma délégation continue de croire que le Comité du désarmement doit consacrer tout son temps et toute son énergie aux questions inscrites à son ordre du jour.

Nous espérons qu'avec la coopération de tous les Etats membres, le Comité du désarmement pourra oeuvrer dans un sens constructif afin de répondre aux espoirs de la communauté internationale. Pour reprendre les termes de la déclaration que j'ai prononcée le 7 février : "L'opinion mondiale jugera le Comité du désarmement en fonction des résultats concrets qu'il obtiendra."

II. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Au cours des dernières séances du Comité du désarmement, plusieurs délégations ont à nouveau évoqué les problèmes que pose actuellement la situation internationale et exposé leurs vues sur les raisons de cette situation. Il en va de même pour la séance d'aujourd'hui. L'intérêt manifesté par le Comité pour les questions concernant l'actualité internationale est tout à fait normal. En effet, la façon dont s'établissent les relations entre les Etats et le renforcement de la détente internationale déterminent naturellement aussi notre progrès dans l'accomplissement des tâches qui nous sont confiées en matière de désarmement. Mais ce qui est essentiel, c'est que les problèmes fondamentaux de la situation internationale actuelle soient évalués d'une façon juste et objective.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

A ce sujet, je voudrais attirer l'attention des membres du Comité sur le discours prononcé le 22 février dernier devant des électeurs soviétiques par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, Léonid Brejnev, dans lequel il a répondu aux nombreuses questions qui préoccupent l'opinion publique internationale et qui font l'objet des débats de notre Comité. Dans cette importante déclaration, il a mis l'accent sur le fait que la politique de paix menée par les pays de la fraternité socialiste et leur lutte commune pour la détente et la réduction de la menace d'une guerre nucléaire mondiale comptent maintenant parmi les principaux facteurs de la vie internationale. Cette lutte est devenue un important garant de l'avenir pacifique pour l'humanité.

Nous pouvons mentionner avec satisfaction que les grandes décisions prises en matière de renforcement de la paix et de réduction de la course aux armements, dans les forums internationaux, et notamment au Comité du désarmement, au cours de la dernière décennie, que l'on peut à juste titre appeler la décennie de la détente, de même que les plus importantes négociations sur ces questions, sont dues aux initiatives des pays socialistes, à leurs prises de position communes avec d'autres Etats, et notamment en premier lieu avec les Etats non alignés. Leurs propositions concrètes sur les questions de désarmement et de coopération internationale constituent un programme large, inspiré et réaliste d'établissement de la paix en notre temps. Pour le réaliser, nous combattons avec persévérance et inlassablement.

La paix et la détente sont indispensables non seulement au peuple soviétique, mais aussi aux peuples du monde entier, et surtout aux peuples qui se sont libérés du joug colonialiste et qui se sont attelés à la tâche ardue d'édifier une vie nouvelle et indépendante. Ces pays, non moins que les pays socialistes, ont besoin d'une paix durable, du strict respect de la souveraineté des Etats et des droits des peuples et des relations internationales véritablement fondées sur l'égalité des droits.

Cependant, les milieux belliqueux de l'impérialisme et ceux qui leur emboîtent le pas ne sont nullement satisfaits du renforcement de la paix et des progrès de la lutte de libération des peuples. Comment ont-ils répondu au développement des relations mutuellement avantageuses entre les pays socialistes et de nombreux pays capitalistes, aux succès de la Conférence pancuropéenne d'Helsinki, à la victoire des peuples révolutionnaires d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sur les interventionnistes et les mercenaires de l'impérialisme ? Dans sa déclaration du 14 février, la délégation soviétique a montré, sur la base de documents factuels, comment les Etats-Unis et plusieurs de leurs alliés ont commencé voici déjà plusieurs années à prendre des mesures destinées à saper la détente, aggraver la tension internationale, et à assurer aux pays

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

de l'OTAN sur les pays membres du Traité de Varsovie. Nous l'avons fait, comme s'en souviennent les membres du Comité, en nous fondant sur des informations, dont certaines de sources occidentales, que personne, dans les interventions d'aujourd'hui, n'a pu réfuter. C'est dans le même esprit que l'on s'est employé à créer diverses situations conflictuelles et à provoquer au-delà de tout ce qui est imaginable une campagne antisoviétique délirante dont les échos retentissent jusqu'au sein du Comité du désarmement. Sous cette bruyante orchestration, les Etats-Unis entendent établir, et ont entrepris d'établir un réseau de bases militaires dans les pays du Moyen et du Proche-Orient, ainsi que dans des pays d'Afrique.

Dans son discours, Léonid Ilitch Brejnev a clairement expliqué le fond de l'affaire d'Afghanistan et la position de l'Union soviétique par rapport à cet Etat. Il a déclaré très nettement :

"Nous serons prêts à procéder au retrait de nos troupes dès que cesseront complètement toutes les formes d'ingérence extérieure dirigées contre le Gouvernement et le peuple d'Afghanistan. Que les Etats-Unis et les voisins de l'Afghanistan nous en donnent la garantie, et la nécessité de l'aide militaire soviétique disparaîtra aussitôt. Comme on le sait, le Gouvernement afghan, pour sa part, a clairement fait connaître son intention d'entretenir des relations de paix et d'amitié avec ses voisins et, en particulier, avec l'Iran et le Pakistan."

Dans notre évaluation de la situation internationale actuelle, nous estimons tout d'abord que la détente a poussé de profondes racines. Partout, à l'Ouest et à l'Est, au Nord et au Sud, les populations ont compris les bienfaits d'une vie tranquille et paisible et d'un commerce lucratif. A la "doctrine" de l'hystérie militaire et de la course aux armements, l'Union soviétique oppose celle de la lutte systématique pour la paix et la sécurité sur Terre. Dans les années 80, comme elle l'a été précédemment dans les années 70, l'Union soviétique sera en faveur du renforcement, et non de la destruction de la détente; en faveur de la réduction, et non de l'accroissement des armements; en faveur du rapprochement et de la compréhension mutuelle des peuples, et non de leur éloignement artificiel et de leur hostilité.

Monsieur le Président, étant donné l'importance exceptionnelle du discours de Léonid Ilitch Brejnev, étant donné la profondeur de son analyse de la situation internationale, la délégation soviétique se propose d'en diffuser les principaux passages, sous la forme d'un document officiel du Comité du désarmement.

(ii. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique ne peut évidemment pas laisser passer sans réagir les déclarations qui ont été faites aujourd'hui. Je tiens tout d'abord à répondre à celle de la délégation du Pakistan. De même que les délégations des autres pays socialistes, la délégation soviétique, au cours des séances précédentes, a déjà donné à certaines élucubrations anti-soviétiques analogues la réplique qu'elles méritaient; elle en a montré les motifs et les buts réels; elle a mis en lumière les causes véritables de l'aggravation de la situation internationale, notamment au Moyen-Orient. Je me bornerai à souligner que, comme chacun le sait, c'est précisément du territoire pakistanais qu'est partie l'intervention contre l'Afghanistan, dirigée par certaines autres puissances, en particulier par les Etats-Unis et la Chine. Ces temps derniers, les forces de l'impérialisme et de la réaction ont encore multiplié leurs intrigues pour transformer le Pakistan en un foyer de tensions, en une base d'opérations pour développer cette intervention, ce qui suscite une inquiétude particulière.

A cet égard, je voudrais appeler l'attention sur la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. A.A. Gromyko, qui, lors de son récent voyage en Inde, a notamment souligné : "Si le Pakistan persiste dans cette voie, il n'en retirera rien de bon, et sa situation d'Etat indépendant s'en trouvera compromise. Il a tout intérêt à renforcer son indépendance et à entretenir de bonnes relations d'amitié avec tous les Etats voisins."

Le Groupe des pays de l'OTAN a fait aujourd'hui une déclaration que nous avons étudiée avec l'attention nécessaire. Mais je voudrais formuler dès maintenant quelques observations. Le jour de l'ouverture de la session, dans sa première intervention, la délégation soviétique a lancé un appel pour que les négociations soient conduites d'une manière constructive. Nous considérons que les représentants de 40 Etats indépendants et souverains qui siègent à cette table ont chacun leur opinion sur les causes de l'aggravation de la situation internationale. Bien entendu, l'Union soviétique a, elle aussi son opinion à ce sujet. Mais nous n'avons cherché à l'imposer à personne, comptant que les autres délégations agiraient de même. Nous avons invité toutes les délégations à suivre notre exemple. Nul n'ignore ce qui s'est passé. Aussi avons-nous été surpris - pour ne pas dire plus - d'entendre l'Ambassadeur de Belgique, M. Onkelinx, déclarer que les interventions comportant une appréciation de la situation internationale qui ont eu lieu au cours de la discussion générale ont été "modérées" et exemptes d'un "ton polémique". A cet égard, permettez-moi de citer quelques extraits de la déclaration faite par une délégation qui a pris la parole à l'ouverture du débat général. Cette délégation a tenté d'incriminer mon pays, qui, à ce qu'elle prétend, "poursuit agressivement une stratégie de débordement de l'Europe et renforce par ailleurs ses

(II. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

agressions, ingérences et subversions en de nombreux endroits d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine" ... et, toujours à ce qu'elle prétend, userait "de tous les moyens possibles, allant du déclenchement de guerres par tiers interposés et de la fomentation de coups d'Etat à la mise en place de régimes fantoches et à l'envoi de ses propres troupes à l'étranger", etc., etc. Voilà jusqu'où vont les calomnies et les insinuations lancées par ledit orateur. Il ne manquait à sa déclaration que de grossières injures. Est-ce là ce que vous appelez, Monsieur l'Ambassadeur de Belgique, une déclaration "modérée" ? Si d'aucuns sont habitués à entendre de telles insinuations à l'adresse de leur pays, la délégation soviétique n'a pas laissé passer de tels propos sans les réfuter et ne le fera pas à l'avenir. Nous l'avons indiqué dans notre intervention à propos de la "conduite de la séance", nous avons appelé l'attention sur le caractère intolérable de ces déclarations et nous avons invité toutes les délégations à s'abstenir d'introduire dans les travaux du Comité un esprit de confrontation. Ce n'est pas nous qui avons entamé cette polémique, mais elle ne nous intimide pas.

Certes, de nombreuses délégations, en maintenant leur point de vue, se sont efforcées de ne pas provoquer de confrontation et nous leur en sommes reconnaissants. Cependant, un certain groupe d'Etats a choisi la voie de la confrontation, en premier lieu les délégations de la Chine, des Etats-Unis et de leurs alliés de l'OTAN. De toute évidence, une tendance inspirée par lesdits Etats s'est fait jour au sein du Comité pour détourner le Comité du désarmement des négociations et l'amener à juger de questions sans rapport avec ses travaux. Ce sont ces Etats qui sont responsables de l'arrêt de négociations constructives, qui auraient pu aboutir à des solutions positives. Comment peut-on se déclarer prêt à apporter une coopération constructive aux travaux du Comité quand on se permet de lancer de grossières attaques contre l'un de ses membres ? Si un pays souhaite véritablement procéder à des négociations, qu'il s'abstienne de soulever des questions qui ne relèvent pas de la compétence du Comité. Néanmoins, tant que dureront les attaques anti-soviétiques, nous y répondrons comme il convient.

Nous n'avons pas eu la possibilité de prendre connaissance des textes des discours de la délégation du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne, dans lesquels sont évoqués certains problèmes liés à la politique militaire de ces Etats. Nous les étudierons et nous exprimerons notre point de vue. A notre avis, bien que certaines des questions soulevées par ces Etats ne se rapportent pas directement à l'ordre du jour du Comité, nous pourrions procéder calmement à un échange de vues sur les questions relatives à la politique militaire et aux problèmes du désarmement. Nous nous réservons le droit de revenir sur ces questions à l'une des séances du Comité, de même que sur la prétendue "question" de l'Afghanistan, puisque certaines délégations persistent à

(II. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

infliger au Comité leurs considérations sur cette prétendue "question" et que d'autres, par exemple la délégation chinoise, se sont même permis d'y revenir deux fois.

Au début de la session du Comité, la délégation soviétique a souligné le danger de voir certains Etats qui ne souhaitent pas procéder à des négociations sérieuses sur le désarmement recourir à toutes sortes de prétextes pour détourner le Comité de l'accomplissement de ses tâches. Malheureusement, ces craintes se sont réalisées.

M. MARKER (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, excusez-moi de prendre à nouveau la parole mais j'estime nécessaire de relever certains faits qui ressortent de la déclaration que vient de faire le distingué représentant de l'Union soviétique, Monsieur l'Ambassadeur Issraéliyan. Il a dit que c'est précisément du territoire pakistanais que l'ingérence a été organisée contre l'Afghanistan.

Monsieur le Président, je tiens à préciser devant le Comité, de la façon la plus catégorique, qu'aucune opération n'a été montée contre l'Afghanistan à partir du Pakistan et qu'il n'y a aucune présence américaine ou chinoise au Pakistan autre que la représentation diplomatique et commerciale normale. Il en va exactement de même, Monsieur le Président, que pour la présence soviétique au Pakistan.

Par contre, un demi-million de citoyens afghans ont quitté leur pays dans la terreur et recevront et continueront de recevoir l'hospitalité en leur qualité de réfugiés, conformément à la tradition de l'Islam, jusqu'à ce que des conditions de paix dans leur patrie malheureuse leur permettent de retourner en Afghanistan.

II. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : L'intervention de l'Ambassadeur du Pakistan, M. Marker, me semble être une nouvelle invitation à examiner ce qu'il est convenu d'appeler la "question" de l'Afghanistan. Je ne pense pas qu'il demande d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Comité du désarmement, mais je peux répondre à son attente et fournir si besoin est des faits qui confirment ce qu'a déclaré dans son intervention la délégation soviétique.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Si aucune autre délégation ne désire prendre la parole, je pense que ceci termine nos travaux en plénière pour ce matin. Je propose que nous nous réunissions immédiatement en réunion officieuse, dans cette même salle, pour examiner diverses questions concernant nos travaux futurs.

La séance est levée à 12 heures.